

24 avr 2015 -15:46

Appartient à Conseil des ministres du 24 avril 2015

## Modification des statuts de la SNCB

Sur proposition de la ministre chargée de la Société nationale des chemins de fer belges Jacqueline Galant, le Conseil des ministres a marqué son accord sur un projet d'arrêté royal approuvant la modification des statuts et les statuts coordonnés de la SNCB.

Le projet vise à ratifier la modification des statuts et les statuts coordonnés de la SNCB, approuvés par l'assemblée générale extraordinaire de la SNCB du 30 mai 2014. La modification des statuts est notamment la conséquence de la réforme des structures, intervenue le 1er janvier 2014, et de la modification du capital social de la SNCB qui en a découlé.

Un certain nombre de changements ont encore été apportés aux statuts en ce qui concerne la composition du conseil d'administration et du comité de direction. Deux nouveaux comités ont été créés, à savoir le comité d'orientation et le comité d'orientation RER, dont la composition et les compétences sont définies dans les statuts, et deux comités ont été supprimés, en l'occurrence le comité stratégique et le comité de pilotage, et ne figurent donc plus dans les statuts.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jacqueline Galant, ministre de la  
Mobilité, chargée de Belgocontrol et de la Société nationale  
des chemins de fer belges  
Avenue des Arts 7 (4ième étage)  
1210 Bruxelles  
Belgique